

ETOILE SPORTIVE SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

**La demande de licence sera validée par le club
et transmise au Comité Drôme-Ardèche de Basket-Ball
UNIQUEMENT après le paiement de la cotisation !!**

Tarifs des cotisations pour la saison 2 022 / 2 023

Catégories	Tarifs des cotisations
U7 né(e)s en 2 018, 2 017, 2 016	80 €
U9 né(e)s en 2 015, 2 014	80 €
U11 né(e)s en 2 013, 2 012	80 €
U13 né(e)s en 2 011, 2 010	90 €
U15 né(e)s en 2 009, 2 008	90 €
U17 Masculins nés en 2 007, 2 006	100 €
U18 Féminines nées en 2 007, 2 006, 2 005	100 €
U20 Masculins nés en 2 005, 2 004, 2 003	120 €
U20 Féminines nées en 2 004, 2 003	120 €
Séniors né(e)s en 2 002 et avant	120 €
Licence dirigeant : Non joueur et non joueuse né(e) en 2 002 et avant (uniquement pour tenir la table de marque et être délégué de club)	20 €

Le tarif indiqué comprend la cotisation de la licence, l'assurance (option A) ainsi qu'un calendrier des équipes et de nos partenaires remis à la fin de l'année 2022.

Les licencié(e)s né(e)s en 2 002 ainsi que les séniors prenant une première licence doivent fournir un certificat de nationalité (photocopie de la carte d'identité, ...) à la demande de licence.

Les licencié(e)s ont la possibilité de payer leur cotisation en coupons sports (ANCV).

Les licencié(e)s bénéficiant de la carte Pass'Région ont droit à une remise de 30 € sur le prix de leur cotisation (valable pour une seule licence sportive).

Faute technique et Faute disqualifiante

Si un licencié est sanctionné par une première Faute Technique ou Disqualifiante, l'amende sera payée pour moitié par le licencié et le club. A partir d'une seconde Faute Technique ou Disqualifiante, l'amende sera payée INTEGRALEMENT par le licencié.

Le coût d'une première Faute Technique est de 50 €, de 100 € pour une seconde et de 150 € pour une troisième. Le coût d'une première Faute Disqualifiante est de 100 €, de 150 € pour

une seconde et de 200 € pour une troisième.